

Association pour la Protection des Sites de la Couarde-sur-mer

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 août 2025

Le 12 août 2025, les membres de l'association APSC se sont réunis salle des associations en Assemblée Générale sur convocation de son Président Eric Revel par lettre ou mail.

Le secrétariat est assuré par deux membres du Conseil d'Administration, Messieurs François Gérigné et Yves Barrault.

Ils certifient que **87** adhérents présents ou représentés, représentants 129 adhérents, ont émargé la feuille de présence et déposent cette dernière sur le bureau de l'Assemblée avec les statuts de l'Association.

Les débats de l'Assemblée Générale sont ouverts à 9 :45 par le Président, Eric Revel. Il demande au Secrétaire de donner lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2024
- Lecture et approbation du rapport financier pour l'exercice 2024
- Renouvellement et élection des administrateurs
- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport moral et du rapport d'activité qui seront joints au procès-verbal de la réunion.

Monsieur François Gérigné, Trésorier, présente le rapport financier qui fait apparaître un excédent de 2.380,80 euros.

Le Secrétaire rappelle qu'en application de l'article 10 des statuts, notre association est administrée par un Conseil d'Administration de 12 à 18 membres choisis parmi ses adhérents. Le conseil est actuellement composé de quinze administrateurs.

Il informe que vient à échéance lors de la présente assemblée le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Eric Revel
- Monsieur Michel Daniel

Le Président, Eric Revel reprend la parole et remercie tous ceux et toutes celles qui l'ont sollicité par mail, par téléphone ou par SMS dans la perspective de l'élection municipale. Beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de rumeurs ont couru. Eric Revel s'est interrogé, honoré de la confiance que certaines Couardaises et certains Couardais lui ont adressé. Il en a discuté avec les deux candidats ainsi qu'avec le Maire et le Président de la Communauté de Communes mais il a décidé de ne pas se présenter à l'élection municipale ni d'être sur une liste pour deux raisons : Il n'est pas certain d'avoir toutes les compétences requises pour cette fonction et avant tout il est extrêmement attaché à cette association qui, quel que soit le résultat des élections municipales, travaillera en bonne intelligence avec la nouvelle équipe municipale au nom des intérêts patrimoniaux et mémoriels que nous défendons.

L'APSC doit poursuivre le travail engagé par tous les prédécesseurs illustres dont René Mercier qui, parmi d'autres, incarnait fortement l'APSC. Si la confiance de l'Assemblée lui est renouvelée, Eric Revel estime que son rôle s'inscrit davantage au sein de l'APSC, que dans un conseil municipal ou même en qualité de tête de liste.

Dans le contexte de l'intérêt médiatique que cette hypothèse avait suscité, Eric Revel souhaitait donner cette information en premier lieu aux adhérents de l'APSC lors de l'Assemblée Générale.

Eric Revel espère que nous aurons l'an prochain une équipe municipale novatrice pour guider l'avenir du village et pour ne jamais oublier son riche passé.

Les deux administrateurs sortants sollicitent en conséquence le renouvellement de leur mandat.

Le nombre maximum d'administrateurs n'étant pas atteint, le Secrétaire indique que l'Assemblée peut procéder à la nomination d'au plus trois administrateurs supplémentaires et invite les membres de l'association qui seraient intéressés à présenter leur motivation à l'Assemblée.

Aucun candidat ne se présente.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport d'activité approuve lesdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des adhérents présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport financier de l'exercice 2024 approuve ledit rapport faisant ressortir un résultat positif de 2.380,80 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des adhérents présents.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, le résultat de l'exercice est affecté aux réserves. Après affectation du résultat de l'exercice 2024, les réserves s'élèvent aux montants suivants :

Réserves au 31 décembre 2024	30.602,51
• Coûts juridiques d'interventions & aléas	20.000,00
• Réserve de prudence pour actions rapides ou urgentes et opérations courantes	602,51
• Amélioration et développement de la communication auprès de tous les publics et des adhérents, et actions ponctuelles.	10.000,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des adhérents présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026, Monsieur Eric Revel.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des adhérents présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026, Monsieur Michel Daniel.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des adhérents présents.

Le Président laisse la parole aux membres de l'assemblée pour poser et répondre aux questions diverses.

La partie statutaire de l'Assemblée est close à 10 heures 20.

Le Président indique que les deux candidats, têtes de liste, aux élections municipales de 2026 nous rejoindront vers 10 heures 45 et qu'il leur a demandé de se présenter pendant 5 à 6 minutes puis pour un temps équivalent de présenter les grandes lignes de leur programme sachant qu'à priori les programmes seront finalisés à l'automne. Nous aurons également une série de questions avec eux.

La réunion se clôturera avec l'intervention de Lionel Quillet sur des sujets plus généraux concernant l'île de Ré.

Au mois de juillet nous avons tenu un Café Couardais de l'APSC auquel de nombreuses personnes ont participé et nous avons abordé un certain nombre de sujets avec le Maire de notre village. Il y aura probablement des sujets communs, mais il est important que les personnes qui n'ont pas eu l'opportunité de participer à ce café couardais puissent avoir accès à ces informations.

Le Président accueille ensuite Monsieur Patrick Rayton, Maire de la Couarde et lui passe la parole.

1. Monsieur Patrick Rayton, Maire de La Couarde

Présence de mégots sur les plages

Quelques jours avant le début de la saison, une loi est parue qui interdit de fumer sur les plages et pour être cohérent la mairie a enlevé les cendriers et ne met plus de cendrier de plage à disposition. Certains continuent pour autant de fumer sur les plages. La commune dispose de 2 policiers assermentés en mesure de verbaliser les comportements en infraction. Il n'est donc pas possible d'être sur tous les terrains à la fois : faire la chasse aux fumeurs, la chasse aux propriétaires chiens, la chasse aux nudistes etc.

L'idée est de considérer que la première année est une année de mise en place et de sensibilisation. Il est déplaisant de trouver des mégots sur la plage, les enfants peuvent les prendre et les porter à leur bouche. Après cette première année de mise en place la Mairie pourra adopter une position plus contraignante. Cela pourra nécessiter un renforcement des moyens à disposition.

Défense des dunes, submersion et érosion

Demain soir, mercredi 13 août, se tiendra à 18 heures à la salle communale d'Ars-en-Ré une réunion coanimée avec Lionel Quillet sur la protection contre l'érosion et la submersion. Le sujet de la submersion marine a été traité depuis Xynthia. Nous avons des solutions au travers du PAPI avec les

travaux d'urgence réalisés juste après Xynthia puis le PAPI 1 dont La Couarde a bénéficié côté fosse de Loix.

Le préfet dans son arrêté a demandé que la protection soit complète en fermant également l'entrée de vagues de submersion par le Fier d'Ars. Cette protection va de la piste de Loix jusqu'à la départementale, le niveau de cette route correspond à Xynthia + 20. Le dispositif est donc maintenant fermé.

Le PAPI 2 est en gestation, bien avancé sur les Portes, moins sur Ars même si le tracé est connu. La question qui se posera c'est le financement. Le PAPI 1 est financé à 40% par l'Etat, 20% par la région 20% par le département et 20% par la CdC. Pour le PAPI 2 la région ne finance plus.

Pour la réalisation des travaux il est fait appel au fonds Barnier qui procède à une analyse Coûts / Bénéfices i.e. les travaux doivent protéger un montant au moins équivalent de biens, le coût du sinistre potentiel étant évalué par l'Etat.

Le port de St Martin a présenté un projet de porte de protection comparable à la porte réalisée à la Flotte. Le montant protégé a été évalué à 800 KEUR mais le coût des travaux est au moins de 3 à 4 millions d'Euros. Ce projet n'a donc pas été accepté.

Depuis un an et demi la CdC a lancé une étude pour un schéma local de gestion du trait de côte. Les risques et les enjeux sur le cordon dunaire sont connus pour l'essentiel, les lieux seront présentés demain avec un ordre de priorité des interventions des prochaines années afin de protéger les activités, les habitations et les personnes.

La Couarde connaît une érosion importante sur le Moulin Brûlé en prolongement de la digue du Boutillon pour lequel il y a un projet d'enrochement partiel et de ré-ensablement. L'année prochaine sera une phase de procédure qui, s'agissant d'un site protégé, prendra probablement au moins un an. Pour l'érosion il n'y a pas de cofinancement, les travaux sont à la charge essentiellement de la CdC.

Il y a un risque moindre, mais qui sera également pris en compte dans le cadre de l'étude, le long du camping qui n'est pas protégé par des enrochements ainsi également sur une partie plus à l'est de la commune sur les âneries et les folies.

Digue sur la route des prises

Le parement en pierre de cette digue est une exigence de l'Architecte des bâtiments de France afin qu'elle s'intègre avec les murs en pierres du camping des prises.

Champ éolien

L'état ne trouve pas d'opérateur pour réaliser ce champ éolien en mer ce qui n'est pas en soi une mauvaise nouvelle. Il est indispensable de développer les énergies renouvelables mais il y a d'autres solutions comme les panneaux solaires spécialement pour notre région. Le projet de champ éolien a été repoussé plus loin en mer ce qui pose certainement des problèmes de rentabilité économique aux investisseurs.

Les Bradres

La commune avait budgété 200 KEUR il y a trois ans pour refaire la route. Lors de l'étude du projet la commune a interrogé les concessionnaires de réseau (eau, assainissement, électricité et téléphone) pour savoir s'ils souhaitaient profiter des travaux pour refaire leur réseau. Eau 17 a répondu qu'ils avaient un projet de renouvellement des réseaux d'assainissement dont une grande partie sur le chemin, des Bradres. Le projet de réfection de la route a donc été suspendu.

La réfection du réseau d'assainissement devait débuter l'automne dernier rue de la petite fontaine mais le niveau de la nappe phréatique était trop haut, de l'ordre de 30 à 40 cm du niveau de la route. Les délais pour obtenir l'autorisation administrative de pompage de nappe étaient trop longs pour débuter les travaux en temps utile. Les travaux devraient débuter au 1^{er} septembre 2025, période à laquelle le niveau de la nappe est plus favorable.

Chiens sur la plage, est-il possible d'avoir un peu de tolérance pour promener les chiens tôt le matin

La municipalité n'a rien contre les chiens mais elle est engagée dans une démarche de qualité des eaux de baignade et la Couarde a obtenu le pavillon bleu pour la plage du Peu Ragot. On se doit d'être intransigeant pour les problèmes d'hygiène. Ce n'est pas un problème d'horaire de promenade des chiens mais d'analyse d'eau pour tenir à nos engagements réglementaires issus de la charte du pavillon bleu que la commune a signée.

Les analyses sont effectuées le matin entre 6 heures et 8 heures. Il suffit que celui qui procède à l'analyse tombe dans un périmètre ou un propriétaire de chien ne ramasse pas les déjections canines et détecte des entérocoques E. Coli pour que la Mairie soit tenue de fermer la plage à la baignade avec obligation de publier les résultats, prévenir la Préfecture, l'ARS et les utilisateurs de la plage.

La commune a fait le choix de privilégier la sécurité de la baignade. Il existe sur la Couarde d'autres sites pour promener ses animaux, Goisil, le bois Henri IV, ainsi que la zone des marais. Au cours des mois de juin, juillet, août et septembre, période pendant laquelle il est procédé à des analyses d'eau, il y a des règles qu'il faut respecter.

Le Maire n'a pas connaissance de procès-verbaux dressés par la police municipale qui est plutôt dans l'explication que dans la verbalisation.

ER : Il y a des communes sur l'île de Ré qui autorisent à certaines heures la promenade des chiens, ne font-elles pas attention à la qualité de leurs eaux de baignade ?

PR : Ces communes ne font pas des prélèvements systématiques sur la qualité de leurs eaux de baignades. Nous faisons des prélèvements à trois endroits : au Peu Bernard, lieu de rejet des eaux usées du bois, de Loix et de La Couarde, la Plage du Peu Ragot, et les Prises.

La courantologie sur la Couarde est importante avec une plage toute droite qui renouvelle moins ses eaux de baignades alors qu'aux Portes les courants sont plus marqués.

Nuisance des Goélands, bruit et déjections

Le Goéland est un animal protégé et il faut adopter des réponses appropriées. St Martin est un bon exemple de pratiques respectueuses. La technique consiste à repérer par drone les nids au printemps et de procéder à la stérilisation des œufs. En répétant l'action sur plusieurs années, le Goéland, ne voyant pas ses œufs éclore, désertera la zone pour trouver un meilleur endroit de nidification.

Cette démarche requiert l'obtention des autorisations administratives de survol et l'autorisation des propriétaires privés.

L'effarouchement par rapace ne fait que décaler le problème sans le résoudre.

Le repérage des nids sera mis au budget de la municipalité, il faudra ensuite obtenir les autorisations et s'assurer que la LPO ne s'y oppose pas comme cela a été le cas à St Malo.

Incohérence sur le fonds des airs

Salle : Le site du fonds des airs se trouve dans une zone RS3 qui part du rond-point du Crédit Agricole jusqu'au chemin des Prises, elle comprend la petite zone commerciale construite à la place de l'ancienne station-service et le camping des Prises. Pour eux pas de changement et pour nous la Préfecture nous met dehors, nous voudrions comprendre pourquoi ?

Dans la première version du PLUi nous avions laissé cette zone dans une catégorisation similaire à ce qu'elle était dans le cadre du plan d'occupation des sols. Dans le cadre du plan de prévention des risques naturels acté par le préfet, cette zone a été placée en zone naturelle.

L'association du fonds des airs a engagé des recours contre le plan de prévention des risques naturels entre autres. Les premières demandes ont été retoquées mais Le Conseil d'Etat vient de juger que la demande est recevable.

C'est une situation complexe, dans les années 80 la zone a été créée en toute légalité. Lors d'un rendez-vous avec le préfet, il a été dit que nous avions commis collectivement une erreur, l'Etat n'aurait pas dû autoriser et la commune n'aurait pas dû accepter cette zone alors que c'était l'Etat qui demandait la création de cette zone pour mettre fin aux conflits liés au camping sur parcelle privée. Nous sommes dans une parfaite incohérence mais l'Etat prend ses décisions et les collectivités doivent y souscrire. La procédure risque de durer encore longtemps.

2. Madame Peggy Luton-Borie et Monsieur Didier Houin, Candidats aux élections municipales

ER : j'invite les deux candidats à prendre la parole ave les mêmes règles du jeu, 5 minutes de présentation et 5 minutes sur les grandes lignes de leur programme avec ensuite les questions de la salle.

Madame Peggy LUTON-BORIE

Bonjour à tous, je vais prendre quelques minutes pour me présenter. Je suis Peggy Luton-Borie, je suis mariée, mère de deux enfants, deux filles qui sont assez grandes maintenant et j'habite dans le centre du village, juste en face du kiosque.

Je me suis installée à La Couarde avec mon mari en 2010. Auparavant j'étais en région parisienne où j'ai travaillé pendant une quinzaine d'année auprès d'élus de tout bord dans le domaine de l'emploi et de la formation sous la Présidence notamment de Jacques Baumel, Maire de Rueil Malmaison.

Suite à ma venue sur l'Île de Ré j'ai continué à travailler dans le domaine de la formation à La Rochelle et j'ai créé mon entreprise, la pâtisserie Sédou, à la fois commerçante et artisan. J'ai maintenant cédé mon activité.

J'ai eu une implication dans la politique locale, j'ai effectué 2 mandats au sein du Conseil Municipal en étant adjointe au Maire depuis 2016, en charge de la vie quotidienne, les affaires sociales, la jeunesse, le logement.

Je suis depuis ce mandat conseillère communautaire et Vice-Président depuis 2022 en charge du logement et de l'habitat.

Tout cela a forgé mon souhait de poursuivre mon travail d'élue en étant candidate à la fonction de Maire pour les prochaines élections municipales. J'ai travaillé pendant un moment assez long pour réunir une équipe que je voulais représentative des personnes de tout âge, de professions différentes et de quartiers différents.

La méthode est double. Elle est à la fois de comprendre ce qui a été fait, s'assurer d'une bonne connaissance des aspects réglementaires mais aussi d'associer les habitants à l'état des lieux du village. On procédera à un diagnostic du village sur ce qui fonctionne et ce qu'il faut changer ou améliorer.

L'objectif est que le programme soit élaboré sur la base de ce travail à l'automne.

Nous avons toutefois des enjeux identifiés :

- Préserver ce qui fonctionne, un cadre de vie exceptionnel, des espaces naturels très bien protégés ;
- L'équilibre du village qui réunit des personnes très différentes et pour cela il faut que nous ayons un réel équilibre d'activité, notamment le tourisme qui est une force du village mais il faut aussi que l'on puisse proposer des services nécessaires à la vie permanente, que l'on soit résident principal ou résident secondaire ou l'aide à la vie pour les personnes vieillissantes, un habitant sur deux de La Couarde a plus de 60 ans. Pour disposer de ces services il faut pouvoir loger les jeunes actifs.

Monsieur Didier HOUIN

Bonjour, je me présente à vous et je suis très heureux d'être invité par votre association dont je connais probablement 80% de ses adhérents, je ne suis pas en terrain inconnu et ça fait plaisir.

Je suis Didier Houin, j'ai 57 ans, je suis marié et j'ai deux enfants. Je suis un chef d'entreprise du village.

Je suis un enfant du pays et même un enfant de la grande rue, à l'époque on était une vingtaine à habiter la grande rue, on jouait tous ensemble. Aujourd'hui je suis un chef d'entreprise et j'ai pu réaliser le projet de ma vie, avoir mon entreprise depuis 30 ans dans le village qui m'a vu naître.

Aux vœux du maire en début d'année, j'ai entendu que Patrick Rayton ne se représenterai pas aux prochaines élections. J'ai été un peu surpris comme beaucoup de personnes et j'ai commencé une réflexion. Avec l'annonce de Patrick, redonner au village où je suis né ce qu'il m'a donné est devenu pour moi une évidence.

Il fallait constituer une équipe et je me suis donné les moyens de me rendre disponible pour la Mairie. J'ai aujourd'hui une équipe autour de mes entreprises qui me permettra de me libérer le temps nécessaire afin de me consacrer avec beaucoup d'investissement à la Mairie.

Il fallait également constituer une liste, je n'ai pas cherché à m'entourer des gens que je connais avec qui j'ai des connivences. Je suis chef d'entreprise et J'ai cherché à m'entourer des compétences. Elles seront très importantes, il y aura le choix du PLUi et l'économie de La Couarde qui est quelque chose de fragile.

Il faut des personnes responsables qui connaissent bien le mode de fonctionnement des activités du village, le domaine rural, la plage. On ne peut pas tout savoir mais je sais que collectivement nous avons les connaissances nécessaires.

L'avantage de mon activité économique est que beaucoup de personnes me font part de leur ressenti. J'ai déjà identifié plusieurs items récurrents sur la commune de La Couarde :

- L'activité économique dans le centre bourg de la Couarde et son attractivité
- Les difficultés de stationnement
- L'éclairage.

Nous aurons 12 points dans notre programme sur lesquels nous travaillons actuellement sujet par sujet en rassemblant les échos que nous avons eus sur l'ensemble du village et nous proposerons de vraies solutions.

La liste complète sera publiée demain dans le Phare de Ré. Merci de m'avoir écouté et je compte sur vous.

Questions aux candidats

Salle : Nous avons entendu Madame Peggy Luton parler du logement, on parle d'un peu plus de 84 maisons à vendre sur la Couarde et le logement c'est aussi la location, notamment location saisonnière, quelle est la philosophie des candidats sur ce sujet ?

PLB : Ma philosophie c'est celle de la feuille de route que j'ai portée dans le cadre de la CdC, i.e. avoir une approche régulée en matière de location touristique. L'objectif n'est pas d'avoir plus de tourisme, nous sommes en pleine saison, la fréquentation des touristes est là, même si la consommation est un peu à la baisse.

Le constat est que l'on arrive à des dérives, des investisseurs achètent des logements sans même les visiter et les mettent en location uniquement pour leur rentabilité financière. On a une perte énorme des logements qui étaient dédié à l'habitat permanent.

L'approche a été de prendre le nombre de logements meublés de tourisme existant et c'est la limite que l'on retient. Au-delà, l'accueil des touristes se fera sur d'autres modes comme les campings.

Pour les quotas nous sommes dans la réalité, nous avons un quota de 480 autorisations et à fin juillet nous avons reçu 470 demandes. Nous avions accordé un droit de priorité à tous les propriétaires qui étaient dans les règles, déclarant la taxe de séjour, puis la démarche a été ouverte à tout le monde. Au sein de la CdC, la motion a été adoptée à l'unanimité et ce n'est pas propre à l'île de Ré.

Pour les transactions immobilières c'est un contexte national, moins 20% en France, 9% de moins sur l'île de Ré.

La limitation des meublées de tourisme n'apporte pas de solution pour le logement permanent il faut investir dans le logement social. Nous avons sur la Couarde un projet financé par la CdC mais pour lequel la commune décidera de 40% des attributions.

DH : Le logement est pour moi mon cheval de bataille et la réglementation sur les locations meublées de tourisme touche l'économie du tourisme qui fait partie de l'ADN des gens de l'Île de Ré.

Il ne faut pas oublier que l'économie dans le village, c'est la population permanente et les résidents secondaires qui deviennent de plus en plus semi-permanents mais n'oublions pas les touristes qui dans une commune comme la Couarde représentent une contribution importante. Quand on régule les touristes on régule l'économie.

Actuellement on regrette que les Mouettes ne soient plus là, nous n'avons plus de presse, nous n'avons plus de Tabac.

La commune dispose actuellement d'un programme de logement social, ce seront peut-être des personnes de l'île de Ré qui en bénéficieront, peut-être pas.

Le logement sera au cœur de mon programme et je veux que la commune de la Couarde reprenne la maîtrise de son foncier

Salle : une rumeur a couru selon laquelle Madame Peggy Luton serait d'extrême gauche, voire LFiste, je souhaite que les candidats nous éclairent sur leur positionnement politique.

PLB : Je pensais que la rumeur était retombée. Je ne suis pas sur les extrêmes, je n'ai jamais été affiliée à un parti mais je me positionnerais plutôt comme sociale-démocrate, centre gauche. L'approche trans-partisane est très importante sur l'île de Ré.

DH : Je vais insister sur le côté local, je suis un chef d'entreprise mais avant tout je suis couardais.

3. Monsieur Lionel Quillet, Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré

ER : je vais demander au Président Quillet de nous parler des grands sujets qui intéressent l'île de Ré.

LQ : Demain, se tiendra une réunion à Ars sur les digues et l'érosion et vous verrez pourquoi l'île de Ré a le premier programme national de protection submersion et érosion, pourquoi on investit 150 millions d'euros dans la défense d'un territoire insulaire et pourquoi on ne partira pas. La Couarde est très bien placée et a bénéficié d'un des plus gros projets de digue. Pour réussir il faut un choix politique clair et une Communauté de Commune unis. Nous n'avons jamais eu une divergence même si certaines communes en bénéficient moins que d'autres : vu du Bois, la submersion n'est pas un sujet en revanche le Bois a besoin, de défense contre l'érosion.

Le premier projet a été initié en 2011 et le dernier s'achèvera en 2035 sans aucune perte de maison. Nous faisons face à un réchauffement climatique mais le niveau des digues est largement suffisant. Face à l'érosion le projet sera également suffisant, sauf évènement climatique imprévisible, une vague plus grande est toujours possible et le risque zéro n'existe pas. Je rappelle que 70% des Français vivent dans une zone à risque. En une génération nous avons remis l'île de Ré à un niveau de défense Xynthia +20.

Pour l'instant nous avons réussi à financer les projets sans augmentation d'impôt depuis 2008, la seule communauté de communes de Charente Maritime à l'avoir fait. On garde toujours cette réserve si nous en avons besoin.

Le deuxième projet c'est le logement des permanents sur un territoire où nous avons bloqué l'urbanisme avec 80% de l'île inconstructible. Nous bénéficions d'un territoire des plus protégé de France. Il faut maintenant travailler sur la densification. Nous n'avons aucun intérêt à avoir plus de touristes, nous ne cherchons pas la quantité mais la qualité. Aujourd'hui la fréquentation du pont est en hausse +1.5% en juillet et plus 2% en avril / mai, il y a plus de monde. Ce qui nous intéresse c'est le pouvoir d'achat.

Il y a du camping, des résidents permanents, des résidents secondaires, mais nous sommes ensemble. Nos discussions sur le logement touristique ne sont pas compliquées, elles sont ce que tous les territoires font aujourd'hui de façon plus sévère. Nous avons laissé des possibilités et on pourra en rediscuter, nous avons pris l'existant, nous n'avons pas réduit. Nous avons assez de monde, si nous en accueillons plus il y aura également des personnes qui partiront ou ne reviendront plus.

Nous sommes accueillants, ce qui nous intéresse c'est d'avoir du monde en mars, de pouvoir ouvrir toute l'année et non de fermer après la fin de la saison. Il faut des permanents et c'est la communauté de communes qui finance l'ensemble des projets de logements sociaux qui n'accueillent que des rétifs.

Les élus quelque soit leurs qualités ou leurs défauts travaillent unanimement sur la Communauté de communes, 98% des actions ont été votées à l'unanimité quelque soit ce l'on dit ou l'on entend. Gardons cette unité à la Couarde, gardons cette unité à la CdC, le Maire de La Couarde ou Madame le Maire de la Couarde sera toujours reçu les bras ouverts à la CdC à condition que ce soit dans le cadre du projet qui est le projet de l'avenir, celui de la préservation de l'île de Ré.

ER : Je souhaite remercier le Maire, Patrick Rayton dont c'est la dernière Assemblée de l'APSC et qui mérite vos applaudissements.

De tout ceci il a été dressé le présent procès-verbal.

La Couarde-sur-Mer, le 12 août 2025

Le Président
Eric Revel

Secrétaire de séance
François Gérigné

Secrétaire de séance
Yves Barrault